

COMMUNAUTE  
DE COMMUNES  
DU PAYS DE  
SAINT-YRIEIX

DELIBERATION DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE n°2020-121

L'an deux mille vingt, le 25 septembre à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil Communauté : 18 septembre 2020

Nombre de délégués :

- en exercice : 29  
 présents : 25  
 votants : 29

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. Jean-Claude FRACHET, M. Pierre-Louis PUYGRENIER, MME Annick HUCHET, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, M. Jacques BLONDY, M. Patrick DELAGE, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. Ludovic TURPIN, Mme Annie ARNAUD, M. Alain BLONDY, Mme Valérie Isabelle BONIN, Mme Marie-Pascale BRACHET, M. Francis CUBERTAFON, Mme Sandrine FUSADE, M. Laurent GORYL, Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Monique PLAZZI et Mme Stéphanie TOESCA conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés : M. François BOISSERIE, Mme Marie Madeleine LORIN, Mme Céline BOYARD et M. Jean-Claude DUPUY.

OBJET :

Construction d'un atelier  
relais-agroalimentaire

François BOISSERIE donne pouvoir à Patrice DELAGE  
Marie Madeleine LORIN donne pouvoir à Pierre MILLET-LACOMBE  
Céline BOYARD donne pouvoir à Pierre ROUX  
Alain BLONDY donne pouvoir à Annie ARNAUD

SECRETAIRE : Christiane BARRY

Rapporteur : J-C. FRACHET

Considérant que la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix envisage de construire un atelier-relais dans le domaine de l'agroalimentaire qui serait ensuite loué (ou offert en crédit-bail) à la société Larédy qui produit des conserves et fournit des colis alimentaires aux Comités d'Entreprises en fin d'année ou encore aux grandes surfaces.

Considérant qu'afin d'asseoir son activité dans la grande distribution, son usine de production doit évoluer: certains flux de production ne doivent plus se croiser et répondre à une certaine norme.

Considérant qu'il est nécessaire d'accompagner la société Larédy dans cette transformation ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- **décide** de prendre en charge la construction du bâtiment
- **laisse** à l'entreprise la gestion de son aménagement intérieur ainsi que l'acquisition de ses outils de production.
- **autorise** Monsieur le Président à solliciter toutes subventions afférentes à ce dossier

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifiée conforme,  
**Le Président**



**D. BOISSERIE**



Accusé de réception en préfecture  
087-248700189-20200925-DC2020750283-  
DE  
Date de télétransmission : 06/10/2020  
Date de réception préfecture : 06/10/2020

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication